

Enregistrement audio de la séance du 4 décembre 2012 de l'Assemblée nationale du Niger

Note : La date du 4 décembre 2012 est confirmée par un article du site web de l'Assemblée nationale du Niger, daté du 5 décembre 2012, titré "ADOPTION DE LA LOI DE FINANCES DU BUDGET 2013", et consultable en ligne à cette adresse :

<http://www.assemblee.ne/index.php/component/content/article/37-actualites/253-adoptionlf2013>

[Début de l'enregistrement - 00 minutes 00 secondes]

Descendre à [24 minutes et 42 secondes] pour entrer dans le vif du sujet.

Président de séance : Mesdames et Messieurs les députés, la séance est reprise. Je tiens à rappeler, à toutes fins utiles, à l'attention des honorables députés, qu'après la présentation du rapport général de la Commission des finances, l'intervention succincte du Ministre des finances, nous avons ouvert les discussions générales.

Et au cours de ces discussions, nous avons écouté beaucoup de commentaires, et nous avons au passage saisi un certain nombre de questions, interrogations qui ont été formulées par les différents intervenants. Nous avons suspendu afin de permettre au ministre des finances présent, de préparer les réponses par thème conformément aux dispositions du Règlement intérieur.

Nous avons également demandé la présence du ministre d'État chargé du plan, afin que l'aspect relatif à la mobilisation des ressources extérieures, qui le concerne de manière spécifique, il puisse apporter les réponses aux inquiétudes que vous avez exprimées.

Nous avons donc prévu de reprendre à 18 heures, et je vois que les députés qui ont eu le courage de venir sont malgré tout nombreux alors, avec votre accord à tous, nous allons demander tout d'abord au ministre des finances de bien vouloir monter à la tribune pour vous répondre.

Par la suite nous donnerons la parole au ministre d'État pour compléter les réponses par rapport à ce qui le concerne. Monsieur le ministre, vous avez la parole. Oui, Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement ? Oui ?

Ministre chargé des relations avec le Parlement : [*inaudible pendant quelques secondes*] sur les points sur lesquels portera son intervention.

Président de séance : D'accord. Il s'est agit essentiellement, monsieur le ministre, de nous dire au niveau du parlement, en tout cas, à travers les différentes interventions, sur ce que j'ai retenu, de rassurer les honorables députés sur l'effectivité des ressources mobilisées et inscrites au budget. Parce que, pour beaucoup d'entre eux, si l'exécution du budget a connu, au cours de l'année 2012, des difficultés, pour eux c'est sans doute lié à l'insuffisance des décaissements des ressources annoncées venant de l'extérieur. Et ils se sont posés la question de savoir si ces ressources annoncées sont réelles du point de vue de leur décaissement à temps, ou sont de vagues promesses qui ont été exprimées à l'occasion des visites et même à l'occasion du... de la dernière table ronde que vous avez tenue avec les chefs d'État à Paris. Et certains se sont demandés mais ces fonds qui ont été annoncés, pour 2012-2015, et qui se chiffraient à près de 2800 milliards je crois si je ne me trompe, pourquoi ces fonds n'ont pas fait l'objet d'inscription au budget, pour ce qui concerne la part de l'année 2013. Donc comme c'est vous seul qui pouvez nous répondre à ces questions, nous avons souhaité votre présence. C'est bien ce que vous avez dit hein ? Bon. Pas entièrement ? Bon, complétez ce que je n'ai pas dit...

X: Monsieur le Président, le soucis c'était de nous assurer que le taux de consommation du budget 2012 n'a pas été le fait d'autre chose que des problèmes de la lenteur de notre processus de passation des marchés et autres, que ces ressources, comme vous l'avez dit sont rentrées, essentiellement par rapport à 2012...

Président de séance : Donc ça revient à ce que j'ai dit...

X : Oui mais...

Président de séance : Vous êtes sûr que l'argent a été décaissé ?

X : Oui mais je vois que ça a été un peu noyé plutôt dans les [*inaudible*] et autre chose...

Président de séance : Il y a eu d'autres qui ont soulevé [*inaudible*]

X : D'accord, tout à fait d'accord.

Président de séance : J'essaie de faire une synthèse qui prend en compte tous les aspects, pas seulement les aspects liés à votre question. D'accord ? Monsieur le ministre d'État, vous avez bien noté les préoccupations qui sont à la base de votre convocation ? Très bien. Monsieur le ministre des finances...

Ministre des finances (Gilles Baillet) : Merci excellence, monsieur le Président, honorables députés. On va essayer de regrouper les questions par thèmes ...

(...) De [06 minutes 20 secondes] à [24 minutes et 42 secondes], l'intervention du ministre des finances ne concerne pas les point qui nous intéressent.

[24 minutes et 42 secondes]

Ministre des finances (Gilles Baillet), **suite** : Il y a à peine deux semaines - le ministre d'État est là, je pense que le ministre qui peut donner le plus d'informations, c'est le ministre d'État chargé des mines - donc dans la négociation, les discussions avec Areva, Areva a promis un don - ce n'est pas un prêt et ce n'est lié à aucune dépense - un don de trente-cinq millions d'euros sur trois ans, trente-cinq millions d'euros sur trois ans.

Et sur ces trente-cinq millions d'euros, c'est les deux premières tranches, 2012-2013, qui font donc 26 millions d'euros, qui ont été proposées donc d'être prises en considération dans le budget 2013.

Au moment où je vous parle, nous n'avons pas le document définitif, il était question que la direction générale d'Areva prenne rendez-vous avec le ministre d'État - ministre des Mines, pour finaliser cela. Donc, c'est une information donc qui nous est parvenue il y a à peine deux semaines et qui va se concrétiser incessamment.

Ministre des finances (Gilles Baillet), **suite** : Alors, donc il faut indiquer que ces conditions de réaménagement du projet de la loi de finances, qui ont été adoptées par le gouvernement et transmises à l'Assemblée nationale, sont théoriquement régies par les dispositions de la constitution et du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

L'article 111 de la Constitution dispose que les propositions et amendements déposés par les députés, ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une proposition d'augmentation des recettes ou d'économie équivalente.

Cet article sous-entend implicitement que les propositions d'amendement, sauf dans les cas explicitement visés ci-dessus, sauf dans les cas explicitement visés ci-dessus, relèvent sans réserve de la compétence du gouvernement.

Quant au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, il précise, notamment à son article 103, les conditions où des modifications peuvent être apportées au projet de loi des finances déposé à l'Assemblée nationale, en reconnaissant exclusivement au gouvernement et à la commission des finances et du budget cette possibilité.

En dehors de ces deux cas, les modifications au projet de loi ne peuvent intervenir que suite à un amendement d'un député, régulièrement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, et tenant compte des limites imposées par l'article 111 précité.

Donc, le ministre des finances représentant le gouvernement, à l'occasion donc de l'examen du projet de loi des finances 2013, a cru bon de proposer à la commission des finances, donc ces modifications là pour parfaire le projet de budget 2013.

Dans la pratique les propositions d'amendement seront notifiées par lettre du ministre des finances au président de la commission des finances et du budget, qui les présentera à l'appréciation des membres de la dite commission. Il faut toutefois noter que les nouvelles propositions doivent s'inscrire dans le cadre de l'équilibre général du budget, du projet de loi de finances à l'examen. Voilà donc ce qui nous a amené à adresser cette lettre, avec les détails des recettes et les propositions de dépenses.

Je voudrais préciser que le montant pour... du don d'Areva n'est lié à aucune dépense. Areva n'a pas dit "Je vous donne pour acheter x ou pour couvrir telle dépense". Il y a des besoins qui se sont fait exprimer, il y a déjà une première inscription pour l'avion présidentiel dans le budget 2013, mais insignifiante, qui peut pas faire face donc au besoin réel.

Donc comptez certainement compléter à l'occasion du Collectif qui interviendrait au cours de l'exercice 2013. Il se trouve que, au dernier moment, il y a deux semaines à peine, donc il y a ce don.

Et je dois également préciser que ce don ne lie en rien du tout le gouvernement dans son engagement à avoir des conventions "gagnant-gagnant" avec Areva... Voilà, bon, ça, vous êtes libres de penser ce que vous voulez...Hé hé hé...

Donc, voilà la réponse que je peux donner, Monsieur le président et honorables députés, à cette question qui a été posée.

J'en viens maintenant à l'insuffisance des dotations budgétaires...

De ce moment [29 minutes 10 secondes] jusqu'à la fin de l'enregistrement, les propos ne concernent plus l'affaire en question.